

PROGRAMME DE FORMATION

ANIMATEUR LOISIR TOURISME

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

Le pôle de formation organisera avec FORMAPI, le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **TITRE PROFESSIONNEL ANIMATEUR LOISIR TOURISME**

L'animateur loisirs tourisme propose ou adapte des activités de loisirs à différents publics et les anime en veillant à la qualité des prestations proposées.

L'animateur loisirs tourisme participe ou adhère au projet d'animation de l'établissement et à l'élaboration du programme d'animation.

Il propose et élabore des animations à partir d'activités ou de combinaisons d'activités, en favorisant l'ambiance, la création de liens entre les participants et avec le territoire, la réponse aux besoins et aux motivations des différents publics, la participation du plus grand nombre.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME PRÉPARÉ

Arrêté du 25 février 2019 relatif au titre professionnel « chargé d'accueil touristique et de loisirs » et publié au journal officiel de la république française (JORF) du 12 mars 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles et au répertoire spécifique. Enregistrement pour cinq ans, au niveau 4, sous l'intitulé " Animateur loisir tourisme " avec effet au 29 mai 2024, jusqu'au 29 mai 2029.

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS

La connaissance des éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

BUTS DE LA FORMATION

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **TITRE PROFESSIONNEL ANIMATEUR LOISIR TOURISME**
- Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique
 - o Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics.
 - o Créer des animations loisirs pour différents publics.
 - o Promouvoir des animations loisirs.
- Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique
 - o Animer des activités de journées pour différents publics.
 - o Animer des activités de soirées pour différents publics.
 - o Assurer la logistique des animations loisirs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps d'autoformation asynchrones réalisés à distance via la plateforme de formation, ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :
 - Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ; Elles se composent :
 - De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaires et d'évaluations ;
 - D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ... ;
 - Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **56 heures** (soit **7 jours**).

Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE

FORMAPI est habilitée par le ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Cette formation se répartit en bloc de compétence, comme suit :

BLOC N°1 : Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique

C1.1 Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics.

C1.2 Créer des animations loisirs pour différents publics.

C1.3 Promouvoir des animations loisirs.

BLOC N°2 : Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique

C2.1 Animer des activités de journées pour différents publics.

C2.2 Animer des activités de soirées pour différents publics.

C2.3 Assurer la logistique des animations loisirs.

Modalités des certifications

La validation des blocs de compétences composant le **TITRE PROFESSIONNEL ANIMATEUR LOISIR TOURISME** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION
EPREUVE 1	<p><u>Présentation d'un projet réalisé en amont de la session : 01 h</u></p> <p>Le candidat réalise un dossier présentant la conception, la promotion et la mise en œuvre d'animations touristiques.</p> <p>Pendant 45 minutes et à l'aide d'un diaporama, le candidat présente et commente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sa participation à la programmation, à la conception et à la promotion d'animations touristiques en français et en anglais <p>(10 minutes)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les 3 vidéos réalisées (20 minutes) <input type="checkbox"/> La logistique, les procédures et les supports d'animation utilisés pour lors des 3 situations présentées en vidéo (15 minutes) <p>Pendant 15 minutes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le candidat fait une démonstration de l'animation qu'il a proposé dans son dossier. 	<p>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury</p>
EPREUVE 2	<p><u>Entretien technique : 00 h 35 min</u></p> <p>Le jury interroge le candidat à propos de sa présentation, sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation du dossier et sur sa capacité d'adaptation de ses animations à un autre contexte ou à un autre public.</p>	
EPREUVE 3	<p><u>Entretien final : 00 h 15 min</u></p>	